longtemps à Lyon dans les séances solennelles pour l'examen public et la proclamation des chirurgiens de l'Hôtel-Dieu. J'en ai trouvé les traces jusqu'à la fin du XVII^e siècle (1).

Louis XIII alla plus loin: « Il décida la réunion des deux « communautés en un seul et mesme corps pour jouir do- « resnavant et conjointement des droits les uns des aultres, « ensemble des priviléges, etc. » Cet édit d'union fut promulgué en 1613, et la fusion fut définitivement effectuée par des contrats qui intervinrent en 1644 et 1645, et furent homologués en 1656.

Tel est le spectacle que la chirurgie présenta en France pendant une longue suite de siècles, spectacle affligeant pour les amis de cet art et bien propre à montrer jusqu'où peut descendre la science, une fois qu'on lui a fait perdre le flambeau des lettres et de la philosophie. Les lois avaient beau associer des éléments aussi hétérogènes, des choses aussi disparates, l'assimilation n'en était pas possible, et, en dépit de la législation, il ne pouvait en résulter ni stabilité pour cette étrange institution, ni progrès pour la science, ni honorabilité pour les hommes de l'art.

Lyon en particulier eut beaucoup à souffrir de cet état de choses : en dehors des hôpitaux, ce n'était souvent que confusion et préjugés, rivalités jalouses et stériles, querelles incessantes soit des chirurgiens entre eux, soit de leur corporation avec les médecins et les apothicaires. Dans les hôpitaux, il n'existait pas d'enseignement pratique capable de redresser,

⁽¹⁾ Les procès-verbaux conservés dans les archives manuscrites de l'Hôtel-Dicu de Lyon mentionnent la présence du lieutenant du premier barbier du roi dans les examens publics soit pour le titre d'aspirant, soit pour le diplôme de maîtrise, successivement à l'égard de Poictevin, le 17 juin 1629; de Louis Malherbe, le 5 avril 1632; de Guillaume Pelley, le 17 juillet 1659; d'Horace Panthot, le 16 septembre 1671, etc. (Voyez Pétragouis, Mélang. de chir., p. 90. etc.)